

# Terres d'accueil pour les oiseaux

Le golfe dispose d'un réseau diversifié d'espaces naturels protégés. Ces sites ont des propriétaires, des statuts et des gestionnaires différents mais un objectif commun : **assurer la pérennité des populations d'oiseaux d'eau dans le golfe du Morbihan.**

Le marais de Pen en Toul, Site Classé en 1990, est un ancien marais salant (42 ha). Il est utilisé par les oiseaux comme zone de reproduction, d'escorte migratoire et d'hivernage (remise de canards, reposoir pour les limicoles et les échassiers). Les abords du marais sont accessibles toute l'année, un circuit de 3 km permet d'en faire le tour.  
**(foncier :** Bretagne Vivante, Conservatoire du Littoral, propriétaire privé ; **gestion :** Bretagne Vivante)



Le Conservatoire du Littoral est propriétaire de différents sites naturels dotés d'un fort intérêt pour les oiseaux : **pointe des émigrés, rives du Vincin (Vannes), Kerpenhir-Lopérec (Locmariaquer), Île d'Illur (Ile d'Arz), marais de Séné (Séné), Pen en Toul (Larmor-Baden), etc.** Certains petits îlots, accueillant sur le golfe d'importantes colonies d'oiseaux marins, sont en cours de transfert au Conservatoire (île aux oiseaux, la Dervenn, ...).



Le site de **Kerpenhir-Lopérec** est composé de marais (Brenneg), milieux dunaires et mares arrières dunaires. A la marge du golfe, il accueille en hiver de bons effectifs d'huîtres pie, de bernaches cravants. Il est aussi fréquenté pour la nidification (limicoles, anatidés).  
**(foncier :** Conservatoire du littoral, DPM ; **gestion :** commune de Locmariaquer)



L'île d'Illur s'étend sur 37 hectares et présente une grande mosaïque d'habitats : prairies, boisements, vasières, îlots, marais. L'avifaune migratrice fréquente les abords de l'île et le petit marais à l'ouest. En nidification, elle peut accueillir un important effectif de couples de tadornes de Belon.  
**(foncier :** Conservatoire du littoral ; **gestion :** Projet de Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan)

D'autres sites complètent ce réseau. Ce sont principalement des zones de marais endigués ou des îles, **terrains privés dont il est essentiel de préserver la quiétude.** Des conventions de gestion peuvent y être mises en place (ex : convention entre Bretagne Vivante et des propriétaires d'îles pour la sauvegarde des colonies d'oiseaux, conventions avec la Fédération des Chasseurs du Morbihan). Certaines îles du golfe font l'objet d'un **Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope** afin d'assurer la tranquillité des oiseaux nicheurs.



## Une plaquette financée par :



## Réalisation :



**Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage du golfe du Morbihan, ONCFS**  
8 rue du commerce, 56000 Vannes  
Tél : 06 27 02 55 82  
golfedumorbihan@oncsf.gouv.fr  
www.golfedumorbihan.org

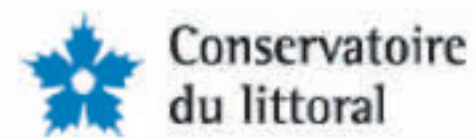


**Réserve Naturelle des marais de Séné**  
Brouel-Kerbihan, 56860 Séné  
Tél : 02 97 66 92 76 - Fax : 02 97 66 02 93  
reserve-naturelle@sene.com  
www.reservedesene.com

## Avec la participation de :



**Conseil Général du Morbihan, Service Espaces Naturels Sensibles**  
2 rue de Saint-Tropez, 56009 Vannes cedex  
Tél. 02 97 54 80 00  
www.morbihan.fr



**Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages lacustres**  
8, quai Gabriel Péri, Port du Légué BP 474, 22194 Plérin cedex  
Tél : 02 96 33 66 32 - Fax : 02 96 33 85 45  
bretagne@conservatoire-du-littoral.fr  
www.conservatoire-du-littoral.fr



**Projet de Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan / Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe du Morbihan**  
8 boulevard des îles, 56000 VANNES  
Tél : 02 97 62 03 03 - Fax : 02 97 62 03 04  
www.golfe-morbihan.fr



**Association Bretagne-Vivante**  
186 rue Anatole France, B.P.63121, 29231 Brest cedex 3  
Tél : 02 98 49 07 18 - Fax : 02 98 49 95 80  
www.bretagne-vivante.org

**Remerciements à l'ensemble des communes, collectivités et associations, qui s'impliquent dans la préservation de l'environnement naturel du golfe du Morbihan**

**Credits photos :** Remy Basque ; Stéphane Maisonhute ; André Rigaud, CG56 ; ONCFS DR Bretagne - Pays de la Loire, Lionel Picard ; RNN des marais de Séné ; Bretagne - Vivante ; David Lédan, Projet de Parc Naturel Régional ; Jean-Pierre Arlet, commune de Sarzeau ; Olivier Borderieux, commune de Locmariaquer.  
**Illustrations :** Yann le Bris.  
**Réalisation :** Lionel Picard, ONCFS, octobre 2010.  
**Papier et encres biologiques**

# Les oiseaux du golfe du Morbihan



**Pour apprendre à reconnaître les principales espèces d'oiseaux d'eau présentes dans le golfe du Morbihan**

# Un réseau d'espaces protégés

Le golfe du Morbihan est réputé pour son **intérêt ornithologique**. Il est classé en **site Ramsar** (zone humide d'importance internationale) et en **Zone de Protection Spéciale** (volet "oiseaux" de Natura 2000).

La Réserve Naturelle Nationale des marais de Séné (1996), s'étend sur 530 ha (plan d'eau, vasières, prés-salés, prairies humides, anciens bassins salicoles, friches, haies bocagères). C'est un site essentiel pour les oiseaux : plus de 200 espèces observées, 76 nicheuses. Une partie est aménagée pour l'accueil tout public : plate-formes, observatoires, cheminements en bois.

**(foncier :** Conservatoire du Littoral, Département du Morbihan, Bretagne Vivante, Commune de Séné, privés ; **gestion :** Bretagne Vivante, Commune de Séné, Amicale de Chasse de Séné)



La Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage du golfe du Morbihan (2008), s'étend sur 7358 ha de vasières, herbiers et chenaux. Vaste étendue de nourrissage et de repos pour les oiseaux, elle comprend une zone de tranquillité et est interdite à la chasse toute l'année. Elle est accessible depuis tous les points publics existants.

**(foncier :** Domaine Public Maritime ; **gestion :** Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage).



Les espaces naturels sensibles du Département du Morbihan occupent près de 200 hectares dans le golfe du Morbihan (marais, îles, landes). Ils sont gérés dans un double objectif de **préservation de la biodiversité** et d'**accueil raisonné du public** : marais du Duer, marais de Lasné, marais de la Villeneuve, île de Boëde, marais de Séné... Ces espaces participent au développement de la richesse ornithologique du golfe.



Le **marais du Duer**, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (1992), est un complexe d'anciens marais salants (26 ha). Il accueille de nombreux oiseaux hivernants (sarcelles d'hiver, canards, limicoles, spatules) et nicheuses (échasses blanches et sternes pierregarins). 160 espèces y ont été observées. Un sentier fait le tour de la partie sud du marais et deux observatoires sont en accès libre toute l'année.

**(foncier :** Département du Morbihan, Commune de Sarzeau ; **gestion :** Commune de Sarzeau)



Le **marais de Lasné** (38 ha), regroupe des salines réhabilitées en 2003 par le Département pour la saliculture et l'accueil des oiseaux (zone de quiétude). Fréquenté en toute saison, ce site héberge depuis quelques années diverses espèces nicheuses, dont une importante colonie de sternes pierregarins (une centaine de couples chaque année sur les îlots de la vasière).

**(foncier :** Département du Morbihan ; **gestion :** Département du Morbihan, paludier, ostréiculteurs).

# Un site ornithologique d'exception

Le golfe figure parmi les **zones humides d'importance majeure pour l'accueil des oiseaux d'eau** en migration ou hivernage à l'échelle du nord-ouest de l'Europe. Il accueille des **effectifs significatifs au niveau international** pour des espèces sensibles (barnache cravant, canard pilet, avocette élégante, spatule blanche, ...).

Les premiers migrateurs et hivernants arrivent dès le mois de juillet, le pic d'abondance atteint **plus de 60 000 oiseaux** courant novembre et décembre. La plupart se dispersent **sur les vasières et les herbiers** pour s'y alimenter à bassemer, et se regroupent dans quelques anses abritées pour se reposer à marée haute. Dans certains secteurs comme l'anse de Tascon, la baie de Sarzeau, les marais de Séné, il est possible d'observer simultanément plusieurs dizaines d'espèces : **canards, limicoles, hérons et aigrettes, laridés**. De plus petits groupes fréquentent l'ensemble du golfe, notamment les espèces plongieuses (harles, garrots et grèbes), plus discrètes et en pleine eau.



La Barnache cravant, petite oie de teinte gris sombre, se nourrit essentiellement de zostères. Rare au niveau mondial (population estimée à 200 000), elle est abondante dans le golfe avec près 15 000 individus au mois de novembre.

Au printemps et en été, **diverses espèces nichent dans le golfe**. Sternes pierregarins, avocettes élégantes et échasses blanches nichent **en colonies dans les marais endigués** (Séné, Le Duer, Pen en Toul, Lasné). D'autres espèces nichent principalement sur **les îlots du golfe**, à la cime des arbres comme les aigrettes garzettes ou les grands cormorans, sous les fourrés comme les tadornes ou au sol comme les sternes et les goélands. **Les oiseaux sont particulièrement sensibles au dérangement en période de nidification, soit généralement du mois d'avril à mi-juillet.**



Trois espèces nicheuses dans le golfe (de gauche à droite) : le tadorne de Belon, observable toute l'année, la sterne pierregarin et l'échasse blanche, présentes seulement au printemps et en été.

La plupart de ces espèces sont faciles à observer à l'aide d'une simple paire de jumelles. Divers points d'observation sont aménagés (Séné, Le Duer, Pen en Toul). Il est essentiel de respecter leur tranquillité. Soyez vigilants !

# Les oiseaux d'eau fréquemment observés dans le golfe du Morbihan

## Canards, foulques et grèbes

**Canard siffleur**  
*Anas penelope*  
Eurasian Wigeon  
Houad penn ruz



Hivernant

**Canard souchet**  
*Anas clypeata*  
Northern Shoveler  
Houad beg-golvazh



Nicheur, Hivernant

**Canard colvert**  
*Anas platyrhynchos*  
Mallard  
Houad-korz



Nicheur, Hivernant

**Sarcelle d'hiver**  
*Anas crecca*  
Common Teal  
Krag-goañv



Hivernant

**Canard pilet**  
*Anas acuta*  
Northern Pintail  
Houad lostek



Hivernant

**Tadorne de Belon**  
*Tadorna tadorna*  
Common Shelduck  
Tadorn roueel



Nicheur, Hivernant

**Foulque macroule**  
*Fulica atra*  
Eurasian Coot  
Jualenn vailh



Nicheur, Hivernant

**Harle huppé**  
*Mergus serrator*  
Red-breasted Merganser  
Heskenneg-kuch



Hivernant

**Barnache cravant**  
*Branta bernicla*  
Brent Goose  
Garreli boutin



Hivernant

**Grèbe huppé**  
*Podiceps cristatus*  
Great Crested Grebe  
Plomer-kuchenn



Nicheur, Hivernant

## Echassiers

**Aigrette garzette**  
*Egretta garzetta*  
Little Egret  
Herlegon bihan



Nicheur, Hivernant

**Spatule blanche**  
*Platalea leucorodia*  
Eurasian Spoonbill  
Spanell wenn



Hivernant

**Héron cendré**  
*Ardea cinerea*  
Grey Heron  
Kerc'heiz louet



Nicheur, Hivernant

## Limicoles

**Echasse blanche**  
*Himantopus himantopus*  
Black-winged Stilt  
Skaseg kof gwenn



Nicheur

**Avocette élégante**  
*Recurvirostra avosetta*  
Pied Avocet  
Avosetenn vistr



Nicheur, Hivernant

**Barge à queue noire**  
*Limosa limosa*  
Black-tailed Godwit  
Marc'heg lost du



Hivernant

**Courlis cendré**  
*Numenius arquata*  
Eurasian Curlew  
Kefeleg-aod



Hivernant

## Oiseaux marins

**Mouette rieuse**  
*Larus ridibundus*  
Black-headed Gull  
Gouelanig mask du



Nicheur, Hivernant

**Sterne pierregarin**  
*Sterna hirundo*  
Common Tern  
Skravig boutin



Nicheur

**Grand cormoran**  
*Phalacrocorax carbo*  
Great Cormorant  
Morvran vras



Nicheur, Hivernant

**Goéland argenté**  
*Larus argentatus*  
European Herring Gull  
Gouelan gris



Nicheur, Hivernant

Illustrations : Yann Le Bris

**Vanneau huppé**  
*Vanellus vanellus*  
Northern Lapwing  
Kernigell gupennek



Nicheur, Hivernant

**Pluvier argenté**  
*Pluvialis squatarola*  
Grey Plover  
Morlivid-aod



Hivernant

**Chevalier gambette**  
*Tringa totanus*  
Common Redshank  
Strelleg pavioù ruz



Nicheur, Hivernant

**Bécasseau variable**  
*Calidris alpina*  
Dunlin  
Sourouc'han boutin



Plumage hivernal

Hivernant

## L'observation des oiseaux dans le golfe du Morbihan

- Points d'observation sur sites protégés (Réserves, Espaces Naturels Sensibles, Sites du Conservatoire du Littoral, ...)
- Observatoires
- Autres points d'observation (accès facile depuis l'espace public : sentiers, routes)
- Réserve Naturelle Nationale des marais de Séné (accès réglementé)
- Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage
- Zones de tranquillité des oiseaux (accès interdit du 1er octobre au 31 janvier)
- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope des îlots du Morbihan (débarquement interdit sur les parties terrestres du 15 avril au 31 août)

